

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ÉMILE

RÈGLEMENT NUMÉRO 465-94
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 310-89

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Émile possède un règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Loi permet à la Ville d'amender ses règlements;

ATTENDU QU'avis de motion a été dûment donné à une assemblée précédente du Conseil de la Ville de Saint-Émile;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal adopte ce règlement et décrète et ordonne ce qui suit:

ARTICLE 1 - Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 465-94 amendant le règlement de zonage numéro 310-89 ».

ARTICLE 2 - Modifications à la grille des spécifications

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage nuéro 310-89 est amendée en autorisant le groupe d'usages « 9- Restauration » dans la zone 123 telle qu'identifiée à l'annexe « A ».

ARTICLE 3 - Dispositions

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 310-89 non incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-ÉMILE, CE 17 ième JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 1994.


Renaud Auclair
Maire


Jean Savard
Directeur général & Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ÉMILE

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Jean Savard, directeur général & greffier de la Ville de Saint-Émile:

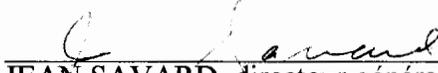
QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 1994, le Conseil a adopté, par la résolution numéro 94-378-10, le règlement numéro 465-94 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 310-89 soit en autorisant, dans la zone 123, le groupe d'usages «9- Restauration»;

QUE le règlement numéro 465-94 peut être consulté, à l'Hôtel de Ville située au 6180 rue des Érables, durant les heures normales de bureau soit de 8h30 @ 12h00 et 13h00 @ 16h30;

QUE le règlement numéro 465-94 a été approuvé le 21 novembre 1994 tel qu'annoncé le lundi 21 novembre 1994 à 19:05 heures à l'Hôtel de Ville à la suite de la période d'enregistrement tenue ce même jour;

QUE le règlement numéro 465-94 a été approuvé par la Communauté Urbaine de Québec par un certificat de conformité en date du 15 novembre 1994 selon la résolution numéro E-94-404 de l'assemblée du Conseil de la Communauté Urbaine de Québec.

DONNÉ À SAINT-ÉMILE CE 22 NOVEMBRE 1994

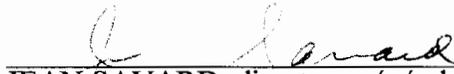


JEAN SAVARD, directeur général & greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean Savard, directeur général & greffier de la Ville de Saint-Émile, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation du règlement numéro 465-94 a été publié à la date de ce certificat et aux endroits prescrits par la Loi.

DONNÉ À SAINT-ÉMILE CE 22 NOVEMBRE 1994



JEAN SAVARD, directeur général & greffier

(c:\winword\avisregl\reg46594.a15)